

**EXCLUSIF PUBLIFIN**

# Les élus rembourseront 288.982 €

22 des 26 membres des comités  
de secteur sont concernés

**L**e conseil d'administration de l'intercommunale liégeoise Publifin s'est réuni à 16h ce vendredi. Au menu de ce CA, un point central, puisqu'une décision a été prise concernant le remboursement des membres des fameux comités de secteur, qui ont déclenché le scandale dont on parle tant depuis des mois maintenant. Verdict : sur plus d'un million d'euros nets perçus par les 26 membres des comités, le CA réclame le remboursement sur base volontaire de près de 300.000€.

On y est. Les membres des anciens comités de secteur de Publifin — au cœur du scandale pour avoir touché des rémunérations fixes comprises entre 1.340 et 2.871€ brut pour grand maximum quatre réunions par an où l'on ne décidait de rien — vont devoir rembourser sur base volontaire. Du moins, une partie de la somme qu'ils ont perçue. Le conseil d'administration de l'intercommunale liégeoise se réunissait en effet ce vendredi sur le coup de 16h en son siège situé rue Louvrex, à Liège. Avec donc comme point principal l'aspect relatif aux remboursements.

## SELON LE TAUX DE PRÉSENCE

Selon le document soumis au CA dont nous avons pu prendre connaissance, une somme totale de 288.982€ est réclamée, à des degrés divers, aux 26 personnes qui ont siégé, en totalité ou en partie, dans l'un des trois comités de secteur de Publifin : Liège-

Ville, télécoms ou énergie. En tout, ces 26 ex-membres des comités ont perçu plus d'un million d'euros nets (1.038.175€, pour être précis), via le paye-

ment d'une rémunération forfaitaire mensuelle, non conditionnée au nombre de réunions ou au taux de présence à celles-ci.

Ainsi, le nouveau CA, après avoir notamment sollicité plusieurs consultations juridiques, a décidé de globaliser les taux de présence de chacun des 26 membres. Sachant que sept d'entre eux possédaient la double casquette : membre d'un comité de secteur et de l'ancien CA de Publifin. Ainsi, ceux qui ont assisté à tout ne rembourseront rien, ceux qui n'ont assisté à rien rembourseront tout et, pour les autres, tout est calculé au prorata des absences par rapport au nombre de réunions.

## JUSQU'À 45.000 € NET À RENDRE

Parmi les personnes les plus « sollicitées » financièrement, on retrouve bien évidemment Serge Manzato, bourgmestre d'Engis, qui affiche un taux

**Le CA de Publifin a décidé d'octroyer de facto une somme de 5.000 € à rembourser (en plus du reste, donc) aux trois présidents des comités de secteur**

d'absence de 90 % et devra rembourser plus de 41.000€ sur les 45.000 perçus ! Claude Emonts, qui présidait le comité de secteur « énergie » et avait annoncé qu'il s'étonnait de ce mode de rémunération, devra lui rembourser près de 35.000 euros !

Parmi les autres gros remboursements, on retrouve une autre présidente de comité de secteur, Catherine Megali, présidente du CPAS de Flémalle, à qui l'on demande 26.000€. Raphaël Amieva, qui n'a pas renouvelé sa cotisation au cdH mais reste conseiller à Crisnée, devra rendre 26.500€, une somme quasi similaire pour Alain Defays (24.000€), qui gère aujourd'hui le Country Hall de Liège.

## LES « BONS » ÉLÈVES : 0 €

À l'autre bout de l'échelle, on retrouve quatre personnes qui ne devront pas déboursier un euro. Ils ont en effet tous été présents à chacune des rares réunions de leur comité de secteur. Il s'agit de Laurence Cuipers (cdH-Liège), qui a remplacé Anne Delvaux suite à sa démission. Les

conseillers communaux liégeois Giuseppe Maniglia (PS) et Pierre Gilissen (MR) ont eux aussi un taux de présence de 100 %. De même que Luc Delvaux, devenu depuis bourgmestre de Sprimont. Un cinquième membre affiche également une présence complète. Il s'agit de Mohamed Bougnouch. Néanmoins, le CA de Publifin a décidé d'octroyer de facto une somme de 5.000€ à rembourser (en plus du reste, donc) aux trois présidents des comités, car ceux-ci avaient très clairement, d'après les statuts, le devoir de faire vivre leur comité et d'organiser les réunions.

Cette proposition de remboursement sur base volontaire a donc été avalisée par le conseil d'administration de Publifin ce vendredi, donnant ainsi suite à la recommandation de la commission d'enquête du Parlement wallon. ●

GASPARD GROSJEAN

## « On suit les recommandations »

Paul-Émile Mottard, président du CA de Publifin et député provincial — président de la Province de Liège, estime être en droite ligne avec la commission d'enquête parlementaire.

« Avec cette décision, je pense que nous avons vraiment marqué le coup, nous n'avons pas tourné autour du pot. On suit à la lettre les recommandations de la commission d'enquête qui nous demandait de mettre en place un système de remboursements volontaires

puisque l'on estime que l'intercommunale a pu être préjudiciée du fait de ces absences», avance Paul-Émile Mottard.

Qui rappelle également « que nous agissons ici sur base volontaire, c'est-à-dire que chacun des membres des comités devra signer la convention de remboursement. Et s'il ne le fait pas, nous verrons bien... » Paul-Émile Mottard rap-

pelle également que globalement, « 65 % des membres étaient à plus de 75 % de présence, ce qui n'est pas non plus négligeable. »

Notons enfin que le Conseil d'Administration souhaite que les premiers remboursements volontaires des membres des Comités de secteur se réalisent avant la fin de l'année 2017. ●

## L'information judiciaire est presque finie

Le procureur général de Liège, Christian de Valkeneer s'était emparé du dossier « Publifin » suite aux révélations sur ces fameux comités de secteurs. Aujourd'hui, l'intéressé confirme que l'information judiciaire est quasiment finie et que les devoirs d'enquête sont presque terminés. Il faudra voir désormais quelles formes prendront les poursuites, analyser si des détournements ou non de fonds publics ont eu lieu. S'il s'avère qu'il y a eu des rémunérations sans prestation effective, il est possible qu'il y ait des suites judiciaires. Sont notamment évoquées des transactions pénales. N'oublions pas non plus qu'il est possible que Publifin se tourne vers la justice si les membres des comités n'acceptent pas la proposition de transaction. ●

Comme mentionné précédemment, la recommandation de la commission d'enquête envers le conseil d'administration de Publifin était d'organiser les remboursements sur base volontaire. Cette dernière nuance est importante, puisque l'on parle plutôt de










## Une convention entre les membres et Publifin

sommes « indues » que de sommes illégalement perçues. Dès lors, l'initiative que peut prendre — et qu'a donc prise — le CA est de définir un cadre et de demander aux 26 anciens membres des comités de s'y soumettre. Les consultations juridiques vont d'ailleurs en ce sens.

Dès lors, au niveau de la procédure, le CA va établir une convention entre l'intercommunale et chacun des membres des comités de secteur en vue de réclamer un remboursement. Il s'agit ici d'une transaction, donc la convention devra être signée

par les deux parties. Chacun sera par ailleurs vu de manière individuelle. Les montants demandés sont non négociables. Par contre, les modalités de remboursement (étalement, etc.) peuvent être discutées. Il y aura également un aspect de régularisation fiscale.

Si un membre refuse de signer ladite convention, et décide donc de ne pas rembourser volontairement, alors les moyens d'action du conseil d'administration sont limités, la seule option étant alors de porter l'affaire au tribunal. ●

Comités de secteur	Noms	Parti	À rembourser (€)
<b>LIÈGE-VILLE</b>			
	Mohammed Bougnouch	PS	
	Jean-Paul Bonjean	PS	
	Sébastien Bovy	MR	
	Laurence Cuipers	CD	
	Anne Delvaux	EX CD	
	Pierre Gilissen	MR	
	Jean-Pierre Goffin	PS	
	Giuseppe Maniglia	PS	
<b>ENERGIE</b>			
	Claude Emonts	PS	
	Raphaël Amieva	EX CD	
	Maxime Bourlet	MR	
	Valérie Dejardin	PS	
	Alfred Lecerf	CD	
	Marie-Noëlle Mottard	MR	
	Vinciane Pirmolin	CD	
	André Stein	MR	
	Eric Vanbrabant	PS	
<b>TÉLÉCOM</b>			
	Catherine Megali	PS	
	Alain Defays	CD	
	Luc Delvaux	MR	
	Fabrice Drèze	MR	
	Béatrice Kinet	CD	
	Luc Lejeune	CD	
	Stéphane Linotte	MR	
	Serge Manzato	PS	
	Fatima Shaban	PS	
<b>TOTAL</b>			<b>288.982 €</b>